

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2010

Affichage du compte-rendu sommaire le 22 novembre 2010

Ce compte rendu vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal (article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales), et sera mis en ligne après approbation par l'Assemblée.

Date de convocation : 9 novembre 2010

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(es) : 27 **Votants :** 29 **Pouvoir(s) :** 2

Le conseil municipal, étant réuni en session ordinaire, Salle ALBERIA de l'Hôtel de la Ville d'Aubière, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christian SINSARD, Maire.

Présents : M. SINSARD, Mme BOURCHEIX, M. CROUZET, Mme GUYOT-BERNI, M. FABBRO, Mme BONNEMOY, M. GILLIET, Mme AMONCHOT-TAVERNIER, M. MILLETTO, MM. BLAIZE, FONTAINE, ROCHE, Mme RIBES-POUZADOUX, M. CHASSAIGNE, Mme LOZANO, M. SOULIGNAC, Mme BUISSON, Mme SIOLY, Mme FORTE, MM. BOUE, M. GUITTON, Mme BONTHOUX, MM. DUREL, GAZEL, BARGNOUX, Mme SZCEPANIAK, M. GIRARD-LIOVINGUT.

Excusé(es) ayant donné pouvoir : Mme ZEMZEMI Salika à Mme SIOLY Françoise, Mme SOUCHE Marie-Paule à M. GAZEL Alain.

Installation d'un nouveau conseiller municipal : M. Christian SINSARD a installé M. Frédéric BOUE dans ses fonctions de conseiller municipal, en remplacement de Mme Claire CHAINAIS suite à sa démission en date du 3 octobre 2010.

Secrétaire de séance : Mme FORTE Montserrat est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

M. le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, **Madame FORTE** est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ADOPTION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2010.

DELIBERATION N°01 – DECISION MODIFICATIVE N°03 – AUTORISATION SPECIALE – COMMUNE.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°03 relative au budget Commune portant sur les points suivants :

- la reprise de garanties d'emprunts arrivés à échéance,
- les frais d'études de circulation,
- les frais de personnel,
- l'ajustement des crédits pour les dépenses d'entretien des bâtiments,
- la subvention 2010 à la ville de Rollo dans le cadre de la Coopération Décentralisée.

Laurent GILLIET : présente le détail de la modification dont le montant s'élève à 214 555 €.

Pierre-Jean BARGNOUX : explique que son groupe avait voté contre le Budget Primitif et que par conséquent, il votera contre la décision modificative. Il constate que les frais de personnels augmentent de 7% au final et que les prévisions ne sont pas conformes.

Précise que depuis de nombreux mois, Jérôme GIRARD-LIOVINGUT a également mis l'accent sur l'augmentation de ces charges de personnel.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT : remercie Pierre-Jean BARGNOUX pour avoir rappelé qu'il a, et c'est vrai, depuis les toutes premières décisions budgétaires de la majorité, mis l'accent sur les dépenses de personnel qui augmentaient et augmentent encore avec la décision modificative soumise ce soir au vote.

Il interroge l'adjoint aux finances sur les raisons de l'augmentation des charges de personnel. Notamment la poursuite d'un contrat au service affaires scolaires et la durée de celui-ci : 6 mois si on compte bien depuis cette été ?

Laurent GILLIET : constate que la fréquentation du restaurant scolaire connaît un certain succès puisque les produits sont en augmentation ce qui entraîne un besoin en personnel.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT : ne comprend pas la réponse de Monsieur GILLIET. Ce dernier indique qu'une embauche durant plusieurs mois est nécessaire au service affaires scolaires alors qu'un des arguments de M. GILLIET pour justifier le nouveau règlement des cantines scolaires, lors d'un précédent conseil, était un gain de temps pour l'agent en charge des affaires scolaires ; le nouveau système allait lui permettre de faire d'autres tâches dans les services ! Aujourd'hui, un emploi pour l'épauler jusqu'à la fin d'année est nécessaire car elle n'arrive pas seule à gérer le nouveau système ! En guise d'économie c'est l'inverse qui se produit ! Le système ne donne pas satisfaction aux parents d'élèves et en terme de ressources humaines ce ne sont pas les objectifs annoncés qui se réalisent : le premier bilan du nouveau règlement des cantines voulu par la majorité est négatif !

Délibération adoptée par 21 voix POUR, 7 voix CONTRE (BONTHOUX Renée, DUREL Bernard, GAZEL Alain, BARGNOUX Pierre-Jean, SZCZEPANIAK Eléonore, SOUCHE Marie-Paule pouvoir à GAZEL Alain, GIRARD-LIOVINGUT Jérôme).

DELIBERATION N°02 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COLLECTIF DES DROITS DE L'ENFANT.

Le Conseil Municipal approuve la subvention exceptionnelle de 200 euros allouée au Collectif des Droits de l'Enfant dans le cadre de la quinzaine des droits de l'enfant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°03 – OPHIS PUY-DE-DÔME – GARANTIE D'EMPRUNT SUITE A REAMENAGEMENT DE PRÊTS.

Le Conseil Municipal approuve la garantie d'emprunt suite à réaménagement de prêts au bénéfice de l'OPHIS Puy-de-Dôme, à hauteur de 50 %.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°04 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011.

Le Conseil Municipal a pris acte des perspectives financières pour l'année 2011.

Pierre-Jean BARGNOUX : explique qu'il est en désaccord sur la communication et la désinvolture de l'équipe en place envers les conseillers municipaux de l'opposition. Les convocations ne sont pas signées par les bonnes personnes, les réunions d'urbanisme ne parlent jamais des projets, l'étude SAFEGE n'a jamais été présentée. L'accès au courrier est très compliqué et il demandera à recevoir le courrier par La Poste.

Christian SINSARD : déplore qu'il y ait eu une erreur de date dans les convocations. S'agissant du courrier, il y a une période d'adaptation mais le système fonctionne bien depuis une semaine.

Pierre-Jean BARGNOUX : reprend la parole pour faire remarquer qu'il ne faut pas confondre DOB et propagande. Le DOB est une sorte d'inventaire à la Prévert et se résume à un copier coller de 2010 où l'on retrouve les toilettes Franck Bayle et Vercingétorix.

Le groupe n'est pas d'accord avec les chiffres annoncés, il constate que le personnel augmente de 35,94 % depuis 2008, les frais de fonctionnement sont en hausse de 30 % sur les quatre dernières années. Le BP augmente de 5 % d'une année sur l'autre pour réaliser seulement de petites actions.

Chaque adjoint a son petit commerce et il n'y a pas de véritable cohérence. Seul l'équipement Petite Enfance est un projet novateur et la municipalité augmente les impôts qui frappent les entreprises et les propriétaires en alourdissant les charges ce qui contribue à la hausse des prix et des loyers.

L'Etat est en déficit et la commune réclame encore plus, normalement on ne dépense que ce que l'on gagne. L'entreprise Mairie d'Aubièrre ne connaît pas la crise comme disait un chanteur. Elle n'apporte pas de projet garantissant l'avenir et la jeunesse.

Le groupe d'opposition n'a pas les mêmes objectifs et les mêmes moyens.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT : avant d'aborder le débat d'orientation budgétaire (DOB) tient lui aussi à souligner le manque d'information des élus d'opposition. Notamment en matière d'urbanisme. Il prend deux exemples qu'il juge parlants : les élus apprennent par des aubiérois des projets d'urbanisme. A ce sujet, il rappelle avoir écrit au maire au sujet du projet de transfert des ateliers municipaux sur le terrain en cours d'acquisition à l'arrière de la CRS 48. Et deuxième exemple, les élus d'opposition découvrent en se promenant les travaux de voirie. Par exemple, les travaux de la rue de Verdun.

Au sujet du débat d'orientation budgétaire. Il indique ne pas du tout être d'accord avec les qualificatifs employés par Monsieur GILLIET « maîtrise des charges » et un « un programme ambitieux » d'investissements 2011. Il n'est pas possible de tenir un tel discours, et Jérôme GIRARD-LIOVINGUT argumente :

- En fonctionnement. Le train de vie de la mairie est toujours aussi coûteux : les charges augmentent de façon importante, pas du tout dans les proportions indiquées par M. GILLIET car il faut comparer par rapport au budget primitif 2010 et là, on ne peut pas parler de maîtrise des charges !! En effet, les charges de personnel augmentent de +310 000 euros ce qui fait 10 % de hausse, les charges à caractère général +98 000 euros. Cela fait plutôt le double d'évolution que les pourcentages donnés par l'adjoint aux finances ! c'est une belle différence quand même...Seules les autres charges courantes se stabiliseraient (légère baisse prévue à -26 000 euros).
Pour faire face, la majorité augmente encore les impôts (taxe foncière bâtie) alors que les bases d'imposition vont augmenter donc les ressources fiscales d'Aubièrre et qu'un montant significatif de 125 000 euros est attendu des taxes nouvelles instaurées par la majorité (Taxe de Séjour, Taxe Logements Vacants et Taxe Locale Publicité Extérieure).
- En investissement. Aucun projet nouveau est inscrit au PPI qui reste le même que l'an dernier ! il s'arrête (comme celui de l'an dernier) à 2013, l'année 2014 n'a pas été rajoutée à ce prévisionnel, la majorité penserait-elle être partie en 2014 ? Jérôme GIRARD-LIOVINGUT indique que cela lui convient très bien !
La liste des investissements 2011 est vide voire ridicule car si on enlève le traditionnel poste de voirie (730 000 euros prévus en 2011) qui est un poste important pour toutes les communes de France, il n'y a pas grand-chose (certes le COSEC mais le projet ne restaure pas les salles existantes vétustes et il est contre cela).

En recettes d'investissement, il ne devrait pas y avoir beaucoup de FCTVA compte tenu du peu de réalisations que la majorité a effectuées depuis son arrivée aux affaires... et donc il faudra surveiller le recours à l'emprunt qui logiquement viendra apporter les recettes que le FCTVA ne procure plus pour financer les quelques dépenses d'investissements prévues.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT a donc, après ces commentaires du DOB, qualifié la gestion de la majorité, de gestion à la petite semaine de la commune qui est coûteuse et ne prépare pas l'avenir.

De plus, il déplore la mise en scène du DOB par plusieurs élus de la majorité, à tour de rôle. En effet, même si la présentation a été dynamique, elle a consisté à énumérer une liste comportant seulement quelques réalisations (comme éclairage terrain de foot ou école Beaudonnat) et qui était surtout gonflée de beaucoup de petites choses. Et certaines de ces petites choses relevaient du fonctionnement, d'autres étaient sans réelles incidences financières : des réflexions de style « réflexion sur l'implantation d'un panneau électrique », « rédaction d'une charte réunions de quartiers », « mise à disposition d'un local à une association », « sorties pédagogiques, « réflexion sur chemin piétonnier »... !!

Alors, il rappelle que même si le débat d'orientation budgétaire n'est pas très cadré au niveau des textes et donc qu'une majorité municipale peut y mettre pas mal de thématiques et se faire plaisir comme ce soir, quand même, il serait préférable de revenir au format du débat connu l'an dernier, à savoir évoquer les réalisations qui relèvent de l'investissement. Il faudrait s'en tenir à cela et pas à une liste comme ce soir qui relève beaucoup du fonctionnement ; la liste présentée ce soir est tout autant folklorique que fourretout !

Bernard DUREL : *Les charges à caractère général et personnel augmentent de plus de 30 %. Comme l'an passé, l'augmentation de ces recettes sert à compenser l'augmentation de ces charges. Il n'y a pas un centime qui va vers l'investissement. Finalement, ce qui fonctionne bien avec cette équipe se sont les dépenses de fonctionnement.*

Vous courez après l'impôt pour payer vos dépenses en particulier ce qu'appelle Jérôme le train de vie de la Commune.

Vous êtes dans la spirale infernale de l'augmentation de l'impôt. Mon propos de l'an passé se confirme, je ne vous fais pas confiance pour gérer la Commune dans l'intérêt de tous les Aubiérais.

Montserrat FORTE : *demande si ce discours est complémentaire à celui de M. BARGNOUX ou s'il s'agit d'une troisième opposition.*

Bernard DUREL : *précise que le groupe opposition est bien soudé.*

Laurent GILLIET : *précise que les pourcentages d'évolution inscrits dans le document correspondent à une réalité probable car la vie suit son cours. Très sereinement, il est fier du budget qui tient compte de la réalité et de la problématique de la population.*

L'investissement est calé sur 4 ans et les petits investissements viennent se rajouter. L'opposition qualifie la bourse au permis de conduire de petite action mais il faut savoir que des personnes en tirent un bénéfice.

François ROCHE : *prend la parole pour souligner combien est désobligeant le qualificatif de catalogue à la Prévert. Parce que ce qui intéresse les aubiérais, c'est de savoir quelles réalisations ont été faites et quelles réalisations sont poursuivies et prévues. C'est pour cela qu'on ne doit pas dissocier le fonctionnement et l'investissement.*

Dans les conseils de quartier, on voit bien que tout cela a de l'importance, ce qui est achevé comme ce qui est en train d'être fait. Le catalogue que vous dénoncez est la réalité qui concerne les aubiérais. Notre débat doit être fidèle à la réalité.

Pierre-Jean BARGNOUX : *constate que l'Etat est dans l'état où il est et fait peser sur le citoyen que nous sommes des charges financières : suppression du bouclier fiscal et de l'ISF et c'est le contribuable qui payera. Le travail de la commune c'est de se battre pour palier à ces déficiences de l'Etat.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT : *tient à rappeler que depuis le début du mandat il souligne l'importance de distinguer le prévisionnel (budget) des réalisations budgétaires (le compte administratif). Il regrette donc que l'adjoint aux finances crée la confusion en mêlant ces deux cycles différents. Il appartient de comparer un budget avec un autre budget et un compte administratif avec un autre compte administratif. Et prend un exemple : la délibération modificative votée en début de ce conseil.*

Christian SINSARD : reprend la parole pour souligner que le DOB s'est déroulé de façon démocratique et que les conseillers ont honoré la municipalité par leur interventions. Il déplore certaines expressions comme "des petites bricoles" qui sont des insultes à ceux qui en bénéficient mais qui leur apportent une certaine satisfaction. Il constate qu'en deux ans et demi de mandat la municipalité a rassemblé plus de monde dans des concertations que l'ancienne en vingt ans de mandat. La présentation montre peut être quelques insuffisances mais l'opposition a été gênée par l'intervention des conseillers dans leur domaine de compétence ce qui est un fait nouveau et montre la différence de l'équipe.

L'opposition est allergique aux frais de personnels mais la commune est obligée de palier à la mauvaise politique nationale.

Les communes sont sorties des périodes d'aisance antérieure, il faut mettre en place certaines démarches pour maîtriser au maximum les budgets comme faire appel le plus possible aux marchés publics.

Il note que la commune se classe dans les bons élèves en matière de déficit et souligne que l'efficience et la qualité du service public sont recherchés dans chaque action, c'est l'engagement d'une équipe de gauche sur la solidarité en période de crise, le rôle de l'acteur public en général et local est important, se veut au plus près de la population. Le maximum est fait pour répondre à l'attente des personnes.

Le débat budgétaire illustre le travail de l'équipe, c'est un débat vivant.

Vincent SOULIGNAC : informe que le schéma directeur d'assainissement sera présenté très prochainement. Le schéma nécessitera une enveloppe de 1 960 000 € sur 2010-2013 dont 1 600 000 € de travaux. Il faudra trouver aussi une bonne coordination des travaux entre voirie et assainissement.

Il informe que la redevance assainissement augmentera de 1 ct € pour 2011.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT : dénonce l'amalgame fait par le maire dans son intervention. Les petites choses intéressent tous les élus du conseil mais avant l'actuelle majorité, cela était déjà fait (exemple du travail de Suzanne BAILLY) et cela n'était pas cité en réalisations de la municipalité en DOB !

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

DELIBERATION N°05 – SEMAINE DE LA PHOTO – DEFINITION DES PRIX 2011.

Le Conseil Municipal approuve le montant des prix d'attribution aux lauréats pour l'année 2011.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT : souhaite poser une question mais avant reprend l'adjoint au maire qui a indiqué que la semaine de la photo était une petite chose qui n'intéresse donc pas l'opposition : Contrairement à ce que vient de dire l'adjoint, Jérôme GIRARD-LIOVINGUT s'intéresse à la semaine de la photo.

Il pose sa question sur les montants qu'il juge importants des prix de ce concours destinés au grand public.

Eric CROUZET : fait remarquer que cet événementiel a été mis en place par l'ancienne équipe et pour qu'il soit incitatif il faut mettre le prix.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°06 – MAISONS FLEURIES – DEFINITIONS DES PRIX 2011.

Le Conseil Municipal approuve le montant des prix attribués au titre de l'année 2011 aux lauréats du concours des Maisons Fleuries.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°06bis – MARCHÉ DE PLEIN AIR – APPROBATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. Rémy VALLAT, Président de la Chambre Syndicale des Commerçants Non Sédentaires du Puy-de-Dôme qui répond au cahier des charges et présente la meilleure offre avec un taux de reversement de la redevance annuelle communale de **57 %**.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°07 – SIEG – ADHESION DES E.P.C.I. POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des E.P.C.I au SIEG du PUY-DE-DÔME pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public conformément à la liste présentée à la délibération du Comité Syndical du 18 septembre 2010.

Prend acte qu'un acte préfectoral interviendra avant le 31 décembre 2010 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1^{er} janvier 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°08 – COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE TROIS COMMISSIONS

L'Assemblée a approuvé la désignation de **M. Frédéric BOUE** pour siéger au sein des Commissions suivants :

- Communication – Technologie de l'information et de l'Informatique,
- Commission Enfance – Jeunesse – Vie Scolaire,
- Commission Solidarité – Action Sociale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°09 – COMMISSIONS PUBLICITE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'Assemblée a approuvé la désignation de **M. Frédéric BOUE** pour siéger à la Commission Publicité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°10 – CCAS – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Assemblée a approuvé la désignation de **M. Florent GUITTON** en tant que membre « élus » pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°11 – ASSOCIATION AUBIERE MUSIQUE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'Assemblée a approuvé la désignation de **M. Jacques FONTAINE** pour siéger au sein de l'Association Aubière Loisirs 2AL.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°12 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ECLAIRAGE RUE SAINT-LOUP SUITE AMENAGEMENT BASSE TENSION.

Délibération annulée.

DELIBERATION N°13 – TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC – ILLUMINATIONS DE NOËL 2010 – 2011.

Le Conseil Municipal décide de confier ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, la part Communale s'élevant à 1 200 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°14 – TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION.

Dans le cadre du renouvellement et de la mise en conformité du réseau d’assainissement de la commune dont le coût est estimé à 1 671 840 euros HT dont 123 840 euros de maîtrise d’œuvre, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer un dossier de demande de subvention à l’Agence de l’Eau sur la base de l’échéancier de travaux issus du diagnostic assainissement 2010,
- à signer l’ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°15 – MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D’ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION.

Dans le cadre de la mise en conformité des branchements d’assainissement évaluée à 100 000 euros HT, le Conseil Municipal approuve la répartition du financement, soit :

- Particulier : 35 %,
- Commune : 35 %,
- Agence de l’Eau : 30 %.

D’autre part, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer un dossier de demande de subvention à l’Agence de l’Eau,
- à rédiger une convention avec les administrés identifiés au diagnostic,
- à assurer la Maîtrise d’Ouvrage dans le domaine privé concerné par les désordres,
- à signer l’ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°16 – COOPERATION DECENTRALISEE – ATTRIBUTION SUBVENTION SUR PROJET 2010.

Le Conseil Municipal approuve l’attribution de la subvention sur projet 2010 à la ville de Rollo (Burkina Faso) portant sur :

- l’équipement de la Mairie de Rollo en matériel informatique (micro-ordinateur, imprimante, photocopieur),
- l’installation de l’éclairage solaire dans trois salles de classe à l’école du village de Boulguin,
- l’achat d’un moyen de déplacement (moto).

Pierre-Jean BARGNOUX : *n'approuve pas que l'argent soit distribué comme ça, il faut s'assurer que la subvention serve à quelque chose.*

Jacques FONTAINE : *fait remarquer à M. BARGNOUX qu'il pourrait participer à la commission extra-municipale et serait ainsi informé. La coopération est fortement recommandée par l'Etat français qui incite à des actions. En ce qui concerne les subventions à Rollo, il est personnellement sur le terrain et peut en rendre compte. Il rappelle qu'une réunion a été organisée sur ce thème à Issoire par le Ministre des Affaires Etrangères.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT : indique qu'il ne prendra pas part au vote. Pour lui, la Coopération Décentralisée n'est pas le rôle d'une commune comme Aubière.

Délibération adoptée par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

BONTHOUX Renée, DUREL Bernard, GAZEL Alain, BARGNOUX Pierre-Jean, SZCZEPANIAK Éléonore, SOUCHE Marie-Paule pouvoir à **GAZEL Alain, GIRARD-LIOVINGUT Jérôme** ne prennent pas part au vote.

DELIBERATION N°17 – DECHETS MENAGERS – MOTION SUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS.

Le Conseil Municipal approuve le vœu émis par la Municipalité dans le cadre de la motion sur la gestion des déchets ménagers.

Pierre-Jean BARGNOUX : rappelle que le problème dure depuis plus de 20 ans et que personne ne veut prendre une décision. Tout processus a un risque, le vœu ne sert à rien.

Il faut que les élus prennent vraiment une décision. La redevance spéciale est une machine infernale.

Jacques BLAIZE : comprend bien qu'il faut décider mais au sein du conseil municipal on ne peut que faire des vœux.

Jacques FONTAINE : constate que ce n'est pas le problème de l'incinérateur qui est aberrant mais les pénalités à payer.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT : ne comprend pas cette délibération. En effet, comme son nom l'indique, un VŒU c'est pour dire ce que l'ont veut ! Et là, en lisant la délibération on ne sait pas ce que veut la majorité ! C'est un peu ni oui ni non, la commune de Lempdes dont tous les élus ont reçu le vœu est clair dans son positionnement. Ce n'est pas le cas de la majorité municipale qui présente un texte sans doute l'objet d'un compromis entre ses membres ?!

En plus, le vœu dit à Pierre/Paul/Jacques ce qu'il a à faire. C'est quand même fort. Est-ce que la commune apprécierait qu'une autre collectivité vienne dire au conseil municipal ce qu'il a à faire ?

Enfin, il tient à rappeler à Vincent SOULIGNAC que la commune dispose de représentants au Conseil Général (sa Conseillère Générale ambitionne même de devenir sénateur d'après le journal), au VALTOM... des élus démocratiquement désignés. Ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas élus directement par les citoyens qu'ils ne sont pas démocratiquement élus et légitimes comme le sous-entendait M. SOULIGNAC (la preuve : les sénateurs élus au suffrage universel indirect).

Alors, il ne prendra pas part au vote.

Pierre-Jean BARGNOUX : demande qu'un rapport sur l'activité de Clermont Communauté soit présenté en conseil, ce serait bien nécessaire.

Christian SINSARD : prévoit un compte-rendu lors du conseil de février.

Délibération adoptée par 20 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Christian SINSARD, Montserrat FORTE), Mmes et MM. BONTHOUX Renée, DUREL Bernard, GAZEL Alain, BARGNOUX Pierre-Jean, SZCZEPANIAK Éléonore, SOUCHE Marie-Paule pouvoir à **GAZEL Alain, GIRARD-LIOVINGUT Jérôme** ne prennent pas part au vote.

DELIBERATION SANS VOTE N°01 – SAEM VILLE D'AUBIERE – RAPPORT D'ACTIVITES 2009.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activités 2009 de la SAEM de la Ville d'Aubière.

DELIBERATION SANS VOTE N°02 – CLERMONT COMMUNAUTE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2009.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2009 par Clermont Communauté.

DELIBERATION SANS VOTE N°03 – CLERMONT COMMUNAUTE – COMPTE ADMINISTRATIF 2009.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du Compte Administratif 2009 de Clermont Communauté.

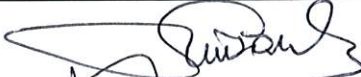




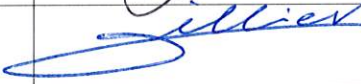




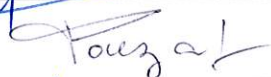






DELIBERATION SANS VOTE N°04 – AMICALE LAÏQUE – SECTION HAND-BALL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LE LYCEE BLAISE PASCAL.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication de la convention de mise à disposition de locaux par le Lycée Blaise Pascal pour l'Amicale Laïque d'Aubière, section Hand-ball.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos et la parole est donné au public.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

Il donne rendez-vous au prochain conseil municipal fixé au 16 DECEMBRE 2010.

ELUS :	SIGNATURES DES PRESENTS AU CONSEIL DU 18.11.10 :
Christian SINSARD <i>Maire</i>	
Chantal BOURCHEIX <i>Adjointe</i>	
Eric CROUZET <i>Adjoint</i>	
Monique GUYOT-BERNI <i>Adjointe</i>	
Serge FABBRO <i>Adjoint</i>	
Frédérique BONNEMOY <i>Adjointe</i>	
Laurent GILLIET <i>Adjoint</i>	
Chantal AMONCHOT-TAVERNIER <i>Adjointe</i>	
Stéphane MILLETTO <i>Adjoint</i>	
Jacques BLAIZE <i>Conseiller Municipal</i>	
Jacques FONTAINE <i>Conseiller Municipal</i>	
François ROCHE <i>Conseiller Municipal</i>	
Paulette RIBES-POUZADOUX <i>Conseillère Municipale</i>	
Alain CHASSAIGNE <i>Conseiller Municipal</i>	
Salika ZEMZEMI <i>Conseillère Municipale</i>	ABSENTE Pouvoir en date du 18 novembre 2010 à Mme Françoise SIOLY
Nicole LOZANO <i>Conseillère Municipale</i>	
Vincent SOULIGNAC <i>Conseiller Municipal</i>	
Christine BUISSON <i>Conseillère Municipale</i>	
Marie-Françoise SIOLY <i>Conseillère Municipale</i>	
Montserrat FORTE <i>Conseillère Municipale</i>	
Frédéric BOUE <i>Conseiller Municipal</i>	
Florent GUITTON <i>Conseiller Municipal</i>	

ELUS :	SIGNATURES DES PRESENTS AU CONSEIL DU 18.11.10 :
Renée BONTHOUX <i>Conseillère Municipale</i>	
Bernard DUREL <i>Conseiller Municipal</i>	
Alain GAZEL <i>Conseiller Municipal</i>	
Pierre-Jean BARGNOUX <i>Conseiller Municipal</i>	
Eléonore SZCZEPANIAK <i>Conseillère Municipale</i>	
Marie-Paule SOUCHE <i>Conseillère Municipale</i>	ABSENTE Pouvoir en date du 15 novembre 2010 à M. Alain GAZEL
Jérôme GIRARD-LIOVINGUT <i>Conseiller Municipal</i>	